



## Municipalité de Ferme-Neuve

### AVIS PUBLIC

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS est donné par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Martine Charron, qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des élus du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2022.

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	19 696,04 \$	9 848,01 \$	29 544,05 \$
Conseillers	6 565,34 \$	3 282,68 \$	9 848,02 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	21 468,69 \$	10 734,33 \$	32 203,02 \$
Conseillers	7 156,22 \$	3 578,13 \$	10 734,34 \$

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La rémunération payable aux membres du conseil sera indexée annuellement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve du 11 avril 2022, laquelle se tiendra à la salle municipale à 19 h 30.

DONNÉ À FERME-NEUVE, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et greffière-trésorière